

Mémoire pour la Consultation publique indépendante du poste de ventilation mécanique Richelieu.

Présenté par Daniel Guilbert

Le 15 avril, 2021.

Merci de nous avoir invité, nous la population, à une consultation publique concernant le 4295 rue Richelieu. Mais, en fait, en lisant la documentation, on se rends vite compte que tout a essentiellement déjà été décidé d'avance, concernant le sort du bâtiment existant, donc on peut bien se demander pourquoi on fait semblant de nous consulter, quelle sera notre influence et finalement pourquoi au juste on devrait participer. Peu importe, je vais jouer au jeu pour simplement faire valoir mes opinions et désirs. Peut-être auront-ils une influence quelconque.

Mon mémoire se concerne spécifiquement sur la valeur patrimoniale de l'édifice et de la pertinence de la préserver soit en entier ou en partie et de l'intégrer dans la nouvelle structure.

Curieusement, ceci tombe exactement en même temps qu'une autre consultation publique mené par la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports de la Ville de Montréal pour l'aider « à réfléchir aux meilleurs outils pour mieux conserver et mettre en valeur les ensembles industriels d'intérêt de Montréal. », comme décrit sur leur site Internet :

<https://www.realisonsmtl.ca/patrimoineindustriel>

Naturellement, il va sans dire qu'une certaine cohérence devrait s'imposer.

La STM affirme et déclare, dans sa présentation du projet, et très typiquement d'ailleurs, que le bâtiment n'a aucune valeur et qu'il faut donc le faire disparaître, en se justifiant avec le Rapport d'étude sur la valeur patrimoniale de l'édifice, malgré le fait que ce même rapport a aussi soulevé beaucoup de points positifs concernant la valeur du bâtiment, incluant le fait que structurellement il était encore en assez bonne état, puisqu'il repose sur des colonnes en béton : « ...la structure semble encore saine, sans déformations ou affaissements apparents. »

Au contraire, le bâtiment, avec sa façade d'inspiration art-deco encore bien préservé et particulièrement avec son énorme porte cochère et son tunnel conçu pour le passage de camions (et non simplement de voitures, comme il se trouve dans la vaste majorité des bâtiments résidentiels avec portes cochères), est une solution fascinante au problème soulevé par l'existence d'un énorme terrain industriel en bordure d'une rue résidentielle, sans accès par l'arrière due à la présence d'une falaise. Le seul accès était donc par l'entremise d'un terrain de taille d'un édifice résidentiel. Pourquoi ne pas valoriser cet

aspect architectural, pourquoi pas le mettre en valeur en enlevant les portes de garage et les murs en tôle qui ont été ajoutés dans les décennies plus récentes? Pourquoi ne pas se servir du passage, ou « tunnel », pour donner accès au futur PAB Lionel-Groulx (par exemple)? Pourquoi ne pas être créatifs avec le patrimoine bâti industriel qui existe encore dans ce quartier anciennement ouvrier, patrimoine qui disparaît petit à petit? Selon le Rapport, l'édifice se situe justement « dans une zone anciennement et fortement industrielle [...] ». Cette zone est tout de même considérée comme *secteur de valeur intéressante* d'après l'arrondissement en vertu de son passé industriel. » Pas besoin que le bâtiment soit obligatoirement gigantesque ou encore qu'il ait été occupé par une « grosse compagnie » pour qu'il soit mis en valeur. En fait, une des particularités de ce bâtiment est qu'il a encore un « haut degré d'authenticité », selon le Rapport, étant donné qu'il n'a essentiellement jamais été modifié dans ses 90 années d'existence. Il contient même encore des vestiges des cloisons en bois originales, à l'étage anciennement administratif. Finalement, rappelons ce que dit le Rapport concernant la façade : « Il faut toutefois mentionner que la façade de l'immeuble est située dans l'axe de la rue Sainte-Marguerite et qu'il constitue le fond de la perspective de cette rue lorsqu'on se dirige vers le nord. »

En plus, ce rapport nous rappelle que « L'immeuble de la Canadian Foundry Supplies & Equipment Limited est construit en 1930-1931. Il témoigne des dernières constructions de nature industrielle construites dans le Sud-Ouest de Montréal, et plus particulièrement dans le quartier Saint-Henri. En effet, mis à part quelques industries manufacturières liées à l'effort de guerre durant la Seconde Guerre mondiale, peu d'immeubles industriels verront le jour dans le secteur par la suite, notamment en raison de la Crise économique des années 1930. » Une bonne raison en soit, il me semble, pour faire un effort pour la préserver. Il n'y a pas que les « premiers exemplaires » « plus anciens » qui ont un intérêt historique; les « derniers » ont aussi leur valeur pour illustrer et expliquer le passé d'un lieu.

En fait, dans le Rapport, on peut lire que : « Il aurait bien sûr été souhaitable, même si l'immeuble n'est pas de valeur patrimoniale supérieure ou exceptionnelle, que celui-ci puisse être recyclé pour une nouvelle fonction. »

L'îlot vert proposé par la STM n'est pas une mauvaise idée, bien sûr, mais si le bâtiment serait préservé et qu'il n'aurait pas d'utilité pour le STM, le deuxième étage (administratif) pourrait être loué pour des fins communautaires ou commerciales dans un quartier où il y en a très peu (par exemple, un café ou une garderie, etc.). Situé tout près du Musée des Ondes Berliner, il n'y a pas de raison pourquoi cet emplacement ne pourrait pas être valorisé par une telle vocation, et le quartier immédiat pourrait en profiter. L'îlot vert, ou parc, pourrait alors être placé à gauche du bâtiment, pour cacher le mur banal de brique anciennement caché par une ancienne structure résidentielle.

Dans cette optique, je voudrais aussi faire remarquer que l'architecture projetée par la STM est d'une banalité remarquable qui ne va nullement contribuer à une valorisation du quartier. Sa construction proposée en « brique d'argile qui est le matériau identitaire du quartier » est un remplacement minable comparativement au bâtiment existant qui a une vraie identité associée au quartier.

Je crois d'ailleurs qu'il est faux de la part de la STM d'affirmer que d'intégrer la façade dans une nouvelle construction n'est pas souhaitable car ceci devrait être « réservé à des bâtiments exceptionnels ou à des composantes architecturales hors du commun. » La preuve du contraire est dans l'intégration de l'ancienne façade de l'ancienne Robert Mitchell Company Limited dans le nouvel édifice gouvernemental, situé au 750 rue Bel-Air, directement en face des bureaux de l'arrondissement du Sud-Ouest.

Il est faux aussi d'affirmer que le bâtiment est laissé à l'abandon depuis plus de vingt ans, et que le bâtiment est vacant depuis les années 2000, puisque l'usine a été active jusqu'à sa fermeture forcée par le MTQ, en 2015.

Notons aussi qu'un peu d'infiltration d'eau est normal dans un bâtiment abandonné, et que dans un bâtiment en béton ce n'est pas particulièrement une raison pour tout démolir.

L'opinion exprimée dans le Rapport que « Bref, la qualité du paysage autour de l'immeuble à l'étude laisse plutôt à désirer et ne participe aucunement à sa mise en valeur. » est assez méprisante, lorsqu'on considère que ce paysage consiste essentiellement de condos modernes et de triplex résidentiels, à droite et en face, et du complexe RCA-Victor à gauche qui lui n'est pas particulièrement beau mais qu'on considère comme un patrimoine bâti qu'il faut préserver.

De dire que « les efforts de conservation seront mieux investis dans d'autres immeubles de plus grand intérêt patrimonial qui en ont bien besoin. » n'a pas de pertinence puisque la STM n'a pas d'autres immeubles de plus grand intérêt patrimonial à investir dedans. Ces autres immeubles ont d'autres propriétaires, donc il n'y a pas question de choix.

Évoquer des notions de sécurité publique avec la présence de graffitis, de dommages superficiels et de dégâts causés par des squatters est de jouer avec des fausses craintes (fear-mongering, en anglais). Les sans-abri ont le droit d'exister, et ils ne sont pas particulièrement plus dangereux que la moyenne de la population.

Pour terminer, j'aimerais par contre citer une phrase que se retrouve dans le Rapport et qui exprime bien une raison pour la préservation de l'édifice qui va au-delà des considérations précédentes : « Enfin, la valeur sociale de l'immeuble de la CFS&E Ltd repose sur la mémoire des hommes et des femmes qui ont travaillé dans cette entreprise et dans plusieurs autres du même type, souvent dans des conditions difficiles, et qui ont contribué au développement industriel et social du quartier. » Effacer la présence du bâtiment va contribuer à l'effacement de la mémoire du quartier et des gens qui y ont contribué.